



Swiss Dance International



01 mars 2k26 | Ascona | Tessin

Règlement du Contest

Les inscriptions au « SwissStreetDanceCup2k26 », organisé par l'Association SWISS DANCE INTERNATIONAL, sont ouvertes.

Le concours se déroulera aux Salles de sport communales d'Ascona (TI) le 01/03/2026 à partir de 14h00.

Article 1 – Inscriptions

Clôture des inscriptions : 15 février 2026

(ou plus tôt en cas d'atteinte de la capacité maximale de l'événement).

Article 2 – Catégories

HIP HOP SOLO

KIDZ (jusqu'à 11 ans non révolus)

UNDER (de 11 ans révolus à 14 ans non révolus)

OVER (de 14 ans révolus à 17 ans non révolus)

MASTER (à partir de 17 ans révolus)

L'âge est déterminé en fonction de la date de naissance au jour du concours.

HIP HOP DUO

KIDZ (jusqu'à 11 ans non révolus)

UNDER (de 11 ans révolus à 14 ans non révolus)

OVER (de 14 ans révolus à 17 ans non révolus)

MASTER (à partir de 17 ans révolus)

L'âge est déterminé sur la base de la moyenne des âges à la date du concours.

HIP HOP CREW

KIDZ (jusqu'à 11 ans non révolus)

UNDER (de 11 ans révolus à 14 ans non révolus)

OVER (de 14 ans révolus à 17 ans non révolus)

MASTER (à partir de 17 ans révolus)

L'âge est déterminé sur la base de la moyenne des années de naissance.

Les crews doivent être composées d'un minimum de 3 danseurs et d'un maximum de 15 danseurs.

HIP HOP MEGA-CREW

UNDER (jusqu'à 14 ans non révolus)

OVER (à partir de 14 ans révolus)

L'âge est déterminé sur la base de la moyenne des années de naissance.

Les crews doivent être composées d'un minimum de 16 danseurs.



SWISSSTREETDANCECUP



COMMERCIAL SOLO

UNDER (jusqu'à 14 ans non révolus)

OVER (à partir de 14 ans révolus)

L'âge est déterminé en fonction de la date de naissance au jour du concours.

COMMERCIAL CREW

UNDER (jusqu'à 14 ans non révolus)

OVER (à partir de 14 ans révolus)

L'âge est déterminé sur la base de la moyenne des années de naissance.

Les crews doivent être composées d'un minimum de 3 danseurs.

DANCEHALL SOLO

UNDER (jusqu'à 14 ans non révolus)

OVER (à partir de 14 ans révolus)

L'âge est déterminé en fonction de la date de naissance au jour du concours.

DANCEHALL CREW

UNDER (jusqu'à 14 ans non révolus)

OVER (à partir de 14 ans révolus)

L'âge est déterminé sur la base de la moyenne des années de naissance.

Les crews doivent être composées d'un minimum de 3 danseurs.

HEELS SOLO

OPEN (à partir de 15 ans révolus)

L'âge est déterminé en fonction de la date de naissance au jour du concours.

HEELS CREW

OPEN (à partir de 15 ans révolus)

L'âge est déterminé sur la base de la moyenne des années de naissance.

Les crews doivent être composées d'un minimum de 3 danseurs.

K-POP CREW

UNDER (jusqu'à 14 ans non révolus)

OVER (à partir de 14 ans révolus)

L'âge est déterminé sur la base de la moyenne des années de naissance.

Les crews doivent être composées d'un minimum de 3 danseurs.

Article 3 – Durée des prestations

Solistes : max. 2'00"

Duo : max. 3'00"

Crew : max. 4'00"

Mega Crew : max. 4'30"

Tolérance : 20 secondes

Tout dépassement de cette limite entraînera un fondu de la musique à l'atteinte du temps maximum autorisé.



SWISSSTREETDANCECUP



Article 4 – Règles générales

Chaque école pourra présenter une ou plusieurs chorégraphies, y compris dans le même style et la même catégorie, à condition que la majorité des danseurs soit composée d'éléments différents (les mêmes danseurs pourront se produire plusieurs fois, mais dans des sections différentes).

Les solistes peuvent également faire partie d'un groupe/crew et d'un duo/couple.

Les duos peuvent faire partie d'un groupe/crew et peuvent également se produire en tant que solistes.

Les crews doivent être composées d'un minimum de 3 danseurs.

Tous les participants doivent avoir pris connaissance du règlement.

Article 5 – Critères de jugement

Le jury est sélectionné par l'organisation et est composé de chorégraphes nationaux et internationaux.

Il pourra y avoir des ex æquo parmi les lauréats. Les décisions du jury seront sans appel.

Les performances seront évaluées selon les critères suivants :

technique / chorégraphie / musicalité.

Le jury se réserve le droit de subdiviser ou de regrouper les sections, de ne pas attribuer tous les prix prévus ou, au contraire, d'attribuer des mentions spéciales.

En cas d'empêchement d'un membre du jury, l'organisation se réserve le droit de nommer un nouveau juré.

Article 6 – Styles autorisés

Hip-hop : tous les styles old school et new school sont autorisés, notamment : popping, locking, new jack swing, new style, house dance, voguing, waacking, krump, top rock, up rock, jerk, breaking (de brèves séquences de breaking sont autorisées).

Les catégories DANCEHALL, K-POP, VIDEO DANCE / COMMERCIAL, HEELS sont séparées.

Article 7 – Organisation et logistique

Le concours se déroulera sur un plancher de danse dont les dimensions sont de 10 m x 10 m.

Aucune répétition n'est prévue.

Article 8 – Frais d'inscription

Solistes : CHF 55 / €59

Duo : CHF 35 / €37,50 par danseur

Crew : CHF 25 / €27 par danseur

Inscription de 2 chorégraphies : 10 % de réduction sur les frais d'inscription.

Inscription de 3 chorégraphies ou plus : 20 % de réduction sur les frais d'inscription.

Le paiement devra être effectué par virement bancaire.

Les frais de participation seront utilisés pour couvrir les coûts d'organisation et de gestion de l'événement.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables en cas de retrait volontaire du participant.

Entrée public – TARIF PLEIN pour 1 SESSION : CHF 15 / €16,00

GRATUIT (jusqu'à 4 ans)

Pour les sessions supplémentaires : + CHF 5 / €5,50



Article 9 – Dotation / Prix

1ère place : TROPHÉE + bourse d'étude + ACCÈS direct À LA FINALE EUROPE STREET DANCE CUP

2e place : TROPHÉE + bourse d'étude + ACCÈS direct À LA FINALE EUROPE STREET DANCE CUP

3e place : TROPHÉE + bourse d'étude + ACCÈS direct À LA FINALE EUROPE STREET DANCE CUP

Certificat de participation pour toutes les écoles ;

Bon (voucher) valable pour un concours national ou international pour toutes les écoles ;

Bourse d'étude pour un camp national ou international pour toutes les écoles.

Article 10 – Modalités d'inscription

Pour participer au concours, veuillez suivre la procédure en ligne telle qu'indiquée sur la page officielle de la compétition :

Articolo 10 – Modalità d'iscrizione

Per partecipare al concorso seguire la procedura online così come indicato sulla pagina ufficiale della competizione <https://www.swissdanceinternational.com/ssdc>

Article 11 – Pass danseurs & chorégraphe

Un pass d'accès aux coulisses (backstage) sera remis aux participants pour toute la durée de la session durant laquelle ils se produiront.

Chaque école aura droit à 1 pass chorégraphe, valable pour toute la durée de la session.

2 pass seront accordés uniquement aux écoles présentant 2 chorégraphies ou plus.

Article 12 – Ordre de passage (planning)

L'ordre de passage de l'événement sera envoyé par e-mail au plus tard 7 jours avant la date du concours.

Les écoles disposeront d'un jour pour demander d'éventuelles modifications.

Les demandes de modification devront être effectuées par e-mail.

Quelques heures après la fin du concours, les classements avec le score total du jury seront publiés sur notre site web.

Article 13 – Photographe officiel

Pendant le concours, le photographe officiel sera présent.

Il sera le seul photographe autorisé pour l'événement.

Aucun autre photographe ne sera admis durant l'événement.

Article 14 – Accès à la finale européenne ESDC

Des participants étrangers peuvent également prendre part au concours.

Les 3 premiers classés de chaque catégorie accèdent à la finale européenne ESDC.

Dans le cas où le podium inclurait des athlètes non résidents en Suisse, ceux-ci accéderont néanmoins à la finale européenne et, par ordre de classement, d'autres concurrents suisses seront sélectionnés afin que 3 représentants par catégorie représentent la Suisse.

Article 15 – Règlement général

Les participants au concours, ou leurs représentants légaux, déclarent être en bonne santé et en condition physique apte, conformément aux certificats médicaux en leur possession, et dégagent Associazione SWISS DANCE INTERNATIONAL de toute responsabilité concernant tout accident pouvant survenir au(x) participant(s) dans le cadre de leur participation au concours.

Chaque référent/chorégraphe est responsable de son propre groupe.

L'organisation décline également toute responsabilité en cas de dommages aux biens ou aux personnes pouvant survenir pendant le concours et imputables à un manque de diligence de la part des participants.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que de toute éventuelle règle complémentaire que l'organisation se réserve le droit d'introduire et qui aura la même valeur que le présent règlement.

En cas de non-respect des dispositions du présent règlement, l'organisation pourra également adopter la mesure d'exclusion du concours. Dans ce cas, le participant n'aura droit à aucun remboursement ni indemnisation.

La participation implique l'approbation du présent règlement dans chacun de ses articles. Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu par le présent règlement, toute décision revient à la direction artistique et à l'organisation du concours.